SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 103.

DE DUNKERQUE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU premier au 10 Décembre 1769, il eſt entré dans ce Port 5 Bâtimens François faiſant enſemble l'encombrement de 337 tonneaux, 10 Hollandois de 589, 4 Anglois de 220 tonneaux; ſçavoir, des François la *Liberté*, Capitaine *Jacques de Ror*, venant de Newport chargé de tabac en côes & autres marchandiſes; la *Saint Nicolas* de Boulogne ainſi que le ſuivant, Capitaine *Jean Gournay*; le *Saint Jean*, Capitaine *Jean-Baptiſte Coppin*, venant tous deux de Boulogne avec harengs en tonnes & vin; la *Ville de Calais* de Calais, Capitaine *Etienne Guitton*, venant de Bordeaux chargé de vin, prunes, plumes, marons & autres marchandiſes; l'*Heureuſe Rencontre* de Rouen, Capitaine *Simon Vitard*, venant de Charente avec 8 pieces 127 tierçons d'eau-de-vie; des Hollandois les *Deux Freres*, Capitaine *Pierre Kanne*, venant de Terveer; le *Jeune Pierre*, Capitaine *Arymaat*; le *Thomas & Marie*, Capitaine *Roſmus Samuels*, venant tous deux de Fleſſingue, chargé avec le précédent de 90 pieces de genievre, thé & autres marchandiſes; les *Trois Freres*, Capitaine *Michel Veerſteegh*, venant de Dort avec laine, azur, tournefols, ſucre & autres marchandiſes; la *Marie Thereſe*, Capitaine *Jean Beauvend*, la *Sainte Anne*, Capitaine *Pierre Poote*; la *Jalouſie*, Capitaine *Pierre Lagrande*; le *Jeune Jacques*, Capitaine *Jacques Jonſſen*, venant tous quatre d'Oſtende charges de vin d'Eſpagne, d'une partie de ballots de toile blanche & rayée, d'environ 1300 razieres de ſeigle & de quelques autres marchandiſes; l'*Anne*, Capitaine *Ary Vanberkel*, venant de Roterdam; le *Jeune Jean*, Capitaine *Antoine Schouten*, venant d'Amſterdam chargés tous deux de mercerie, quincaillerie, épicerie & autres marchandiſes; des Anglois les *Cinq Freres*, Capitaine *Henri Joult*, venant de Newcaſtle avec charbon de terre; le *Paquebot d'Irlande*, Capitaine *Charles Roſs*, venant de Terveer chargé de 150 tonnes de ſaumon; le *Shart*, Capitaine *Chriſtophe Sanley*; le *Saint Patrick*, Capitaine *Robert Gromley*, venant tous deux de Dublin ſur leſt,

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 28 Bâtimens François de 1418 tonneaux, 15 Anglois de 1296 & 9 Hollandois de 525 tonneaux; ſçavoir, des premiers, la *Jeanne Eliſabeth* de Bordeaux, Capitaine *Pierre Elie Martin*, allant à la Martinique, chargé de bœuf, beurre, farines, autres vivres & marchandiſes ſeches; les *Deux Alexandre* de Fecamp, Capitaine *Alexandre Desjardin*; le *Jeune Paul*, Capitaine *Martin Ref*, allant tous deux à Rouen chargé de harengs, morue & ſaumon; le *Saint Michel*, Capitaine *Adrien Verhalſt*; le *Sainſey*, Capitaine *Urbain Mouteghem*; le *Hareng Couronné*, Capitaine *Gaſpard Degeus*; le *Prince de Robecq*, Capitaine *Jean-Jacques Legrand*, allant tous quatre à Bordeaux chargés de feves, harengs, amidon, étofes du Pyas & autres marchandiſes; le *Normand*, Cap *François Cadyck*, allant à Liſbonne; le *Solide*, Capitaine *François Deval*, allant à Libourne, chargés tous deux de grains & légumes; les *Trois Freres & Sœurs*, Capitaine *Laurent Verbrugghe*, allant à Bayonne avec huile, amidon & autres marchandiſes; la *Marie Thereſe*, Capitaine *Pierre Nicolas Troſſe*, allant à Nantes chargé de ſeigle; la *Marie Roſaire* de l'Abrilduc, Capitaine *Budoc François Thomas*, allant à l'Abrilduc chargé de ſel; la *Jalouſie* de Boulogne, Capitaine *Robert Cornu*, allant à Boulogne chargé d'eau-de-vie; le *Saint Germain* de Saint Malo; la *Ville de Fecamp* de Fecamp, allant tous deux à la Rochelle r le *Saint Jean Louis* de Dieppe ainſi que les quatre ſuivans; le *S. Charles*; la *Jeune Suzanne*; le *Saint Pierre Joſeph*; l'*Aimable Julie*; le *Montigny*, allant tous cinq à Dieppe; le *Saint Louis*, allant a Cette; le *Maurepas*, allant à Barcelonne; le *Jeune Nicolas* de Saint Briac, allant à Saint Malo; le *Don de Dieu*; le *Saint François*, allant à Bordeaux; l'*Aimable Genevieve* de Fecamp, allant à Fecamp; les *Deux Petronilles*, allant à Oſtende ſur leſt ainſi que les quatorze précédens; des Anglois la *Marie*, Capitaine *Samuel How*; le *Dunkerque*, Capitaine *Joſeph Walton*; le *Marchand*, Capitaine *Jean Wigmore*; la *Bonne Intention*, Capitaine *Thomas Forcer*, allant tous quatre à Londres chargés d'eau-de-vie & autres marchandiſes; la *Jeune Eſpérance*, Capitaine *James Neal*, allant à Oſtende avec 800 cuirs ſalés; l'*Oack*, Capitaine *Edward Huſſey*, allant à Bayall avec tabac en feuilles & autres marchandiſes; le *Prompt Retour*, Capitaine *Thomas Kinght*, allant à Nortford chargé de thé, tafia & autres marchandiſes; l'*Idée*, Capitaine *Stephen Ryckaert*; la *Marie Eliſabeth*, Capitaine *Wme. Hutton*, allant tous deux à Saint Sebaſtien

avec eau-de-vie, tabac & autres marchandiſes; le *Crawford*, Capitaine *Joſeph Hunter*, allant à Glaſcow; le *Robert & Anne*; les *Deux Sœurs*; le *Cleveland*, allant à Sunderland; l'*Aigle*; la *Proſpérité*, allant tous deux à Yarmouth ſur leſt ainſi que les quatre précédens; des Hollandois la *Jeune Marie*; le *Thomas & Marie*, allant tous deux à Fleſſingue; les *Trois Sœurs*, allant à Schiedam; le *Jeune Pierre*; les *Deux Freres*, allant tous deux à Terveer chargés tous cinq de futailles vuides; le *Jeune Cornil*, allant à Londres, chargés d'une partie de joncs; la *Jeune Cornille*, allant à Amſterdam chargé de ſucre brut; la *Marie Théreſe*; la *Sainte Anne*, allant tous deux à Oſtende ſur leſt.

DE L'ORIENT.

Le Navire l'*Ajax* eſt arrivé le 14 Décembre 1769, venant de Bengale charge de toile de coton, mouſſeline, ſalpêtre, poivre & autres marchandiſes. Ce Navire a appris que le *Caſtries* en ſortant de Bengale avoit été démâté, ce qui fait préſumer qu'on ne le verra gueres qu'en Avril.

DE NANTES.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 8 au 15 Décembre 1769, il eſt entré dans ce Port 8 Navires François; ſçavoir, la *Sainte Anne*, Capitaine *Yves Haſcouet*, venant du Croiſic chargé de fer & d'acier; la *Précieuſe*, Capitaine *Jacques Guiſteau*; le *Saint Jouan*, Capitaine *Joachim le Joudan*; les *Deux Sœurs*, Capitaine *Pierre Laſalle*, venant tous trois de Bayonne avec réſine, laine, brai gras, vin de Rancio, de Cap Breton, en bouteilles & en barils, chocolat, huile de poiſſon, morue ſeche, jambons, liege en bouchons & en planches, plumes & traques d'avirons; le *Prince Charles*, Capitaine *Pierre Guilbaud*; l'*Aimable Théreſe*, Capitaine *Pierre Loirat*; le *Saint Mathieu*, Capitaine *Mathieu Deſclaux*, venant tous trois de Bordeaux chargés de cendres gravelées, paſtel, raiſins, amandes en coques, olives, fromage de Roquefort, truffes, peignes, tabatieres de buis, prunes, farines, peaux d'agneaux, huile de Degras, vin, eau-de-vie, drap de Carcaſſonne, liqueurs & colle de poiſſon; la *Suzane*, Capitaine *Joſeph Corlo*, venant de l'Orient avec graine de lin, toile d'étoupes, bois moulu & vieilles armes à feu.

Dans l'eſpace du 8 au 15 il eſt de plus entré à Nantes, venant de Hennebon, de Quimperlé, de Pont l'Abbé, de l'Orient & de Bordeaux, 580 tonneaux de farine. 50 tonneaux de froment & 72 tonneaux de ſeigle.

DE MARSEILLE.

DÉPART *de Navires.*

Du 27 Novembre au 3 Décembre 1769, il eſt ſorti de ce Port 44 Bâtimens François & 30 Etrangers; des premiers le Navire l'*Eſpérance*, Capitaine *Jean-Louis Nicolas* de Marſeille, alloit à la Martinique; les autres alloient à la Ciotat, à Martigues, à Manton, à Toulon, à Arles, à Agde, à Frejus, à Cannes, à Saint Tropès, à Narbonne, à Cette, à la Seine, à la Cale, à Nice, à Antibes, à Caſſis, à Bandol, à Bormes, à Gênes, en Corſe, à Cagliari, à Barcelonne, à Valence, en Sicile, à Palerme, à Meſſine, à Tunis, à Cadix & à Nantes, chargés de diverſes marchandiſes d'épicerie, droguerie, du Levant & autres.

DE CADIX, *le 28 Novembre 1769.*

Des temps orageux qui ont regné dans ces mers pendant plus de quinze jours, ont occaſionné différens naufrages, entr'autres ceux qui ſuivent:

Le Navire François la *Marie Marthe* de Dieppe, Capitaine *Treſorier*, allant de Malaga à Oſtende chargé de vins, fruits ſecs, oranges & citrons, échoua le 12 à la Côte de San Lucar; perſonne n'a péri, la cargaiſon eſt ſauvée, & on ſe flatte de pouvoir remettre le Bâtiment à flot.

Un petit brigantin Anglois parti auſſi de Malaga, & allant à Londres avec une pareille cargaiſon, ſe briſa le 14 ſous les murs de Cadix, excepté un ſeul homme ſur ſept dont l'équipage étoit compoſé; tout a péri ſans reſſource.

La Tartane Françoiſe la *Sainte Roſe*, Capitaine *Cavaillon*, en retour de Lisbonne, fit naufrage le 15 à la Côte de Tavira en Portugal; le Capitaine & cinq hommes de l'équipage ont péri, trois autres ſeulement ont eu le bonheur de ſe ſauve.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1769.

A PARIS, chez KNAPEN & DELAGUETTE, Imprimeur-Libraires, Pont S. Michel. 1769.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1769. Du Samedi 30 Décembre.

D'AGRICULTURE.

Prix du grain à Londres, le 16 Décembre 1769.

shillings.

LE quarter de 544 liv. poids de Troye.

De Froment	28 à 34
De Drêche	20 à 25
De Seigle	24 à 26
D'Orge	19 à 19 6
D'Avoine	11 à 14 6

Le quarter du meilleur froment étant à 34 shillings, c'eſt ſur le pied de 21 ℔ 17 ß 1 ₰ de France le ſeptier de Paris.

EXTRAIT

DES PAPIERS ANGLOIS, *du 16 Décembre 1769.*

L'alarme que la maladie épidémique, qui vient de ſe manifeſter dans le Comte de Hampshire parmi les bêtes à cornes, répand dans le Public, nous engage à lui communiquer un fait remarquable analogue à ces circonſtances, duquel nous garantiſſons la vérité.

Il y a douze ans qu'un fléau pareil affligea de la maniere la plus terrible notre Nation.

M. B. Maître d'Ecole à Newington-Green, du Comté de Middleſex, avoit dans ce temps là trois vaches, dont deux donnoient du lait, la troiſième n'en donnoit pas. La derniere, qui étoit chez un Fermier du voiſinage, ayant été attaquée de la maladie épidemique, & n'ayant reçu aucuns remédes, mourut de même que différentes autres vaches qui appartenoient au Fermier.

Quant aux deux autres, M. B. les fit mettre chez lui à l'étable, leur fit avaler à chacune pour une demi-couronne (3 livres de France) de poudre de *james*.

On leur fit une bonne litiere bien profonde; on les couvrit chaudement, on leur donna à boire un gruau léger, & on eut ſoin de les traire exactement aux heures accoutumées. Ces précautions opererent très-promptement dans les animaux une forte purgation & tranſpiration. On leur continua la boiſſon indiquée pendant trois jours & trois nuits. On ignore ſi, dans l'intervalle, les deux vaches ont pris quelque nourriture ſolide; elles guérirent parfaitement, ſans avoir rien perdu de leur lait; l'une des deux fut vendue quelques mois après pour 8 liv. ſterlings, grand prix pour ce temps.

Ceux qui ont fait des expériences pareilles feront bien d'en faire part au Public.

Le 8 de Décembre le Conſeil Privé a envoyé des ordres dans le Comté de Hampshire pour faire tuer & brûler avec leurs peaux toutes les bêtes à cornes infectées de la nouvelle maladie contagieuſe qui, à ce qu'on ſoupçonne, vient de s'y manifeſter tout récemment.

DE VIENNE.

On vient de diſtribuer le troiſième vol.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

du Recueil des *Traités Economiques*, imprimé dans cette Ville ; il contient les articles ſuivans.

Projet d'un Almanach économique pour les Etats d'Autriche ;

Emploi utile des prés & des terres de labour, convertis en jardins ;

Moyens d'extirper la bruyere ſi contraire à la crue des jeunes arbres ;

Moyens de garantir les jeunes arbres de la dent des rats ;

Diſſertation ſur le hêtre, ſur ſes eſpeces & ſur ſes propriétés ;

Sur l'uſage de laiſſer les terres en friche ;

Obſervation de M. Tillet ſur une maladie du maïs ou du bled de Turquie ;

De l'utilité des rameaux du Houblon & de la maniere de les ſoigner.

Une partie de ces obſervations ne peut ſervir que pour les Etats d'Autriche ; l'autre partie eſt de l'économie rurale de tous les Pays.

RÉPONSE

De M. Sarcey de Sutieres au ſujet de ſa recolte de 1769, faite au Château d'Anel.

Une ſaine & judicieuſe critique n'a toujours produit que de bons effets pour l'avancement des Arts & des Sciences ; mais celle qui n'a d'autre but que la malignité retombe toujours ſur celui qui la fait. Une critique ne peut être ſaine & judicieuſe que lorſqu'elle eſt faite par un homme éclairé, qui ſçait ſe dépouiller de toutes ſes préventions, & qui ne ſe décide à porter un jugement qu'après l'examen le plus ſcrupuleux & le plus réfléchi.

J'ai annoncé que par le nombre & la forme de mes labours, la quantité ſuffiſante d'engrais pour chaque nature de terre, & le chaulage des grains, je pouvois aſſurer que les bleds ne ſeroient jamais verſés à plat. J'ai publié que ma récolte de 1769 avoit été des meilleures & des plus belles des environs du château d'Anel, & que je la préſentois comme une nouvelle preuve de la bonté de mes principes. On n'a pu ſe refuſer à l'évidence ; mais comme on cherchoit à me critiquer, on découvrit que dans un vaſte terrein enſemencé il y avoit environ trente mines de terres où les bleds étoient verſés à la ſuite d'une pluie qui étoit une véritable inondation. On s'eſt hâté de tourner contre mes principes cet accident que j'avois prédit. Mes Critiques, avant que de regarder ce fait comme un argument contre moi, auroient dû s'informer ſi ces 30 mines avoient été cultivées ſuivant ma méthode. S'il eſt vrai qu'ils ne ſoient pas inſtruits, & qu'ils deſirent ſincérement de l'être, je vais leur apprendre comme les choſes ſe ſont réellement paſſées.

Lorſque je me rendis au château d'Anel, vers le mois d'Août 1768, il n'y avoit plus qu'un labour à faire aux terres à enſemencer en bleds, ainſi elles avoient déja reçu trois mauvais labours ; je dis mauvais, puiſque le ſol étoit tout couvert de mauvaiſes herbes, ce qu'on ne trouvera jamais dans les terres que j'aurai fait labourer trois fois Dans tout ce terrein ainſi préparé il y avoit environ trente mines de terres en trois différentes pieces, dans leſquelles on avoit mis une ſi grande quantité d'engrais qu'elle auroit été ſuffiſante pour ſoixante mines.

J'ai toujours dit, l'expérience l'a fait voir, que la trop grande quantité d'engrais étoit nuiſible à la plante du bled, qu'il n'en ſortoit que des pailles veules, creuſes, foibles, qui ne portoient que de petits épis remplis de grains mal nourris, & que ces plantes ne pouvant aſſeoir leurs racines dans un terrein ſolide, étoient bien-tôt culbutées par les grandes pluies. Ainſi je n'eus pas de peine à annoncer que les bleds de ces 30 mines étoient dans le cas de verſer ; ce qui eſt arrivé en effet. A cette grande quantité d'engrais, il faut encore ajouter la mauvaiſe façon des labours ; de ſorte que tout bien conſideré, il étoit à craindre que les bleds ne verſaſſent en fannage même.

Je cherchai à rémédier à cet inconvénient autant qu'il étoit poſſible ; je fis donner devant moi le dernier labour, ſuivant mes principes ; on chaula la ſemence, & elle fut enterrée avec la herſe. Par ces différents moyens, qui ont réparé en partie les défauts de la mauvaiſe culture, les ſemences ont produit des plantes aſſez belles qui ont fourni du grain de bonne qualité, & tel que les meilleurs des laboureurs voiſins :

le verſement d'ailleurs n'eſt arrivé qu'après la maturité (a).

Je demande maintenant à ceux qui veulent faire paſſer ce léger accident pour une preuve de fauſſeté de mes principes, s'ils ſont bien fondés dans leur critique? S'ils doutent de la vérité du fait, ils peuvent venir s'informer par eux-mêmes de ce qui s'eſt paſſé. Je le répéte, je n'ai aucun intérêt particulier à publier ma méthode; le bien public eſt le ſeul but de mes écrits.

ANNONCE DE LIVRES.

Les Abeilles, Poëme traduit de l'Italien de Jean Rucellaï, enrichi de notes hiſtoriques & critiques, & ſuivi d'un Traité complet de l'éducation de ces inſectes; par M. Pingeron (*b*), Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au Service de Pologne, 1 vol. in-12, petit format de 366 pages (*c*). A Paris, chez Gogué, Quai des Auguſtins, près du Pont S. Michel, & chez Delalain, à côté de la Comédie Françoiſe.

Cet Ouvrage, qu'on attendoit avec impatience, renferme l'agréable & l'utile; les amateurs de la Langue Italienne y trouveront un Poëme très eſtimé, avec la traduction en pages de regard. Les notes hiſtoriques & critiques feront connoître les découvertes faites depuis Rucellai, qui eſt mort depuis plus de deux ſiécles, juſqu'à nos jours; enfin le Traité de l'Education des Abeilles indiquera tout ce qui a rapport à ces inſectes; on y trouvera l'analyſe du fameux Traité de Wildman écrit en Anglois, & ſa maniere de ſe faire ſuivre par les abeilles, qui eſt inconnue en France & qui a fait, il y a quelques années, l'admiration de toute l'Angleterre. La partie Typographique eſt très-ſoignée.

Cet Ouvrage, qui a pour épigraphe ce vers de Virgile,

In tenui labor, at non tenuis gloria ſi ...

eſt dédié à Madame la Comteſſe Mniszech, née de Brulh, Générale de la Grande Pologne, connue dans la République des Lettres, autant par ſes rares talens, que par la protection diſtinguée qu'elle accorde à ceux qui ſe conſacrent aux ſciences & à la littérature.

Inſtructions ſuccinctes ſur les Accouchemens en faveur des Sages-Femmes des Provinces, FAITES PAR ORDRE DU MINISTERE. Par M. Raulin, Docteur en Médecine, &c. A Paris, chez Vincent, rue S. Severin, 1770, 1 vol. in-12.

Depuis qu'on s'apperçoit que l'eſpece humaine dégénere, & que la dépopulation eſt devenue ſenſible, le Miniſtere eſt attentif à en rechercher les cauſes, & s'occupe des moyens les plus convenables & les plus propres à les faire ceſſer. L'ignorance des Sages-Femmes des Provinces, & ſur-tout de celles de la Campagne, fournit une de ces cauſes la plus alarmante. Des expériences fatales nous apprennent tous les jours qu'elles font périr en même temps la mere & l'enfant, faute de connoiſſances néceſſaires dans l'Art qu'elles veulent exercer (*a*). Sou-

---

(a) *Une preuve que le trop d'engrais peut accaſionner le verſement des bleds, c'eſt que ceux des quatre vingts autres mines qui n'avoient que l'engrais néceſſaire, & qui avoient été parquées, n'ont point verſé & ont réſiſté à la violence de l'inondation.*

(b) *On a déja du même Auteur, 1°. la traduction du Traité des Vertus & des Récompenſes, pour ſervir de ſuite au Traité des Délits & des Peines, 1 vol. in-12 Italien & François. Chez Delalain, à côté de la Comédie Françoiſe; 2°. la traduction du Traité des Violences publiques & particulieres, ſuivi d'une diſſertation ſur les devoirs des Juges, un gros volume in-12, Italien & François, chez le même Libraire; 3°. Eſſais ſur la Peinture, traduit de l'Italien de M. Algarotti, 1 vol. in-12 enrichi de notes, chez Merlin, rue de la Harpe; 4°. Conſeils d'une Mere à ſon Fils, Poëme Italien traduit en François, ſuivi de pluſieurs Pieces fugitives dans les deux Langues, 1 vol. in-12, chez Vente, Libraire, à la deſcente de la Montagne Sainte Genevieve.*

(c) *On a eu attention de donner à ce Poëme le même format qu'aux Auteurs Italiens qui compoſent la belle ſuite qu'en a fait imprimer M. Prault; le caractere eſt le même, & l'Ouvrage peut ſe joindre à cette fameuſe collection.*

(a) *Nous avons donné dans les Gazettes de*

vent elles mutilent la mere & l'enfant ; & ſi elles n'occaſionnent pas leur mort, elles réduiſent l'un & l'autre à mener une vie languiſſante, qui les rend à charge à eux-mêmes & à la ſociété.

C'eſt d'après ces raiſons priſes du cri de la nature, que M. Raulin a été chargé par le Miniſtere de publier des inſtructions ſur les accouchemens. Quelques bienfaiſantes que ſoient les vues du Gouvernement, elles ne ſçauroient s'étendre ſur tous les Sujets de Sa Majeſté, qui ont beſoin de Sages-Femmes diſperſées dans les Provinces & dans les Campagnes. Les Seigneurs des Villages, les Décimateurs, les Curés & les Magiſtrats pourroient employer leur autorité pour obliger les Femmes ignorantes à ſe faire inſtruire avant que d'exercer un Art d'où dépend le ſort de l'eſpece humaine. Ils ne ſçauroient faire un meilleur uſage de leur charité que de procurer à ces Femmes les ſecours néceſſaires pour y parvenir : il faudroit leur fournir l'argent dont elles auroient beſoin pour aller dans la Ville la plus prochaine y prendre d'un habile Chirurgien les connoiſſances dont elles ne peuvent ſe paſſer pour bien opérer ; & en conſéquence de cet arrangement, auquel contribueroient tous les vrais Citoyens, il ne ſeroit permis à aucune Femme d'entreprendre les accouchements, ſans être munie d'un certificat en forme du Chirurgien ſous lequel elle auroit étudié.

Le Livre que nous annonçons leur ſeroit utile pour repaſſer les principes qu'on leur auroit enſeignés ; elles pourroient auſſi le conſulter pour des cas ſur leſquels elles n'auroient peut être pas reçu d'inſtructions ; ce ſeroit un manuel ſur lequel elles pourroient méditer continuellement. M. Raulin a affecté de le rendre le plus ſimple qu'il étoit poſſible, afin de le mettre a la portée des Femmes des Campagnes.

Observation

Sur la Penſion de M. Hurtaut, Maître-ès-Arts de l'Univerſité de Paris, pour l'éducation de la Jeuneſſe.

Quelques perſonnes ayant demandé le prix de la penſion annoncée dans la Gazette N°. 100, nous répondons à leur empreſſement, en leur marquant que M. Hurtaut prend 500 liv. avec mémoire & 600 l. ſans mémoire ; il fournit pour ces ſommes la nourriture, la lumiere, le chauffage, & donne les inſtructions des premiers élémens de la lecture & de l'écriture ; il enſeigne de plus les Langues Latine & Françoiſe, la Géographie & l'Hiſtoire ; les autres Maîtres ſont payés à part. Sa maiſon, dans laquelle il y a un jardin très agréable, eſt ſituée rue des Brodeurs, près de la Barriere de Seve, Fauxbourg S. Germain à Paris.

Grains et Farines a Paris.

Etat des différens prix du Froment, du Seigle ; des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Samedi 16, juſqu'au Mercredi 20 Décembre 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 44 muids 3 ſept. de froment, 4 muids de ſeigle, & 322 muids 8 ſeptiers de farines ; il reſtoit de l'autre marché 46 muids de froment, 8 muids 2 ſeptiers de ſeigle, & 809 muids 6 ſeptiers de farines, ce qui a fait 90 muids 3 ſeptiers de froment, 12 muids 2 ſeptiers de ſeigle, & 1132 muids 2 ſeptiers de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 45 muids 2 ſeptiers de froment ; il en reſtoit du marché précédent 184 muids 4 ſept. ce qui a fait 229 muids 6 ſeptiers.

Le Mercredi 20 Décembre, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1464 muids 1 ſeptier, tant froment que ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 419 muids 1 ſeptier ; de ſorte qu'il en eſt reſté 1045 muids.

Le froment a été vendu à la Halle de 18 ℔ 10 ß à 25 ℔, le ſeigle, de 13 ℔ 15 ß à 16 ℔, le froment a été vendu à la Greve, de 20 à 28 ℔ *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle ; de 1 ℔ 13 ß 2 d. à 2 ℔ 4 ß 3 d. le *boiſſeau* ; les farines de remoulage, de 1 ℔ à 2 ℔ 6 ß 9 d. auſſi le *boiſſeau.*

1767 *pluſieurs projets pour l'établiſſement d'habiles Sages-Femmes & de bons Chirurgiens dans les Campagnes.*

Le pain blanc de Goneſſe de 2 ß 9 ₰ à 2 ß 10 ₰ ½ la *liv.* ; idem de Paris, idem ; pain bis blanc de Goneſſe, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰ ; idem de Paris, de 2 ß 6 à 2 ß 9 ₰ ; pain bis clair, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰ ; pain bis de Paris, de 2 ß à 2 ß 3 ₰.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Novembre 1769, dans les GE'NE'RALITE'S *de*

LIMOGES.

Lieux des Marchés.	Prix. l.	ſ.	d.
Angoulême.	28* 14		3
Bourganeuf.			
Brive.	24 19		5
Limoges.	24		
Tulle.	21* 14		

Prix Communs.			
From. le ſep.	24	16	11
Pain la liv.		2	8
Avoine le ſ.	6		3
Foin le q.	1	16	
Paille le q.	1		9

LA ROCHELLE.

Lieux des Marchés.	Prix.
Barbezieux.	24*
Cognac.	27
La Rochelle.	27
Marennes.	28*
St. Jean d'Angely.	24 12
Saintes.	27

Prix Communs.			
From. le ſep.	26	5	4
Pain la liv.		2	8
Avoine le ſ.	9	6	4
Foin le q.	2	3	
Paille le q.	1	11	6

SOISSONS

Lieux des Marchés.	Prix. l.	ſ.	d
Château-T.	19	5	4
Chauny.	21	5	3
Clermont.	23*	8	
Coucy.	22	7	6
Creſpy.	22	10	
Fer-en-Tard	18		
Guiſe	0	17	
Ham.	21	4	
Hirſon.	1	6	8
Lafere.	16	16	
Laon.	15*	12	6
Marle.	17	5	11
Noyon.	22		
Ribemont.	20		
Soissons.	21		
Vervins.	18	12	

Prix Communs.			
From. le ſep.	20	1	11
Pain la liv.		2	6
Avoine le ſ.	5	15	5
Foin le q.	1	13	5
Paille le q.	1	3	4

COMMERCE.

Compagnie des Indes.

Prix courant des Marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 16 Déc. 1769.

Sçavoir :

Salempouris blancs ordinaires, de 12 à 12 aunes & demie, ſur cinq ſix à ſept huit.

1 A de 16 liv. 18 ſ. à 16 liv. 19 ſ.
Dito de Karical, de douze aunes ſur id.
1 A K de 17 liv. 15 ſ. à 18 liv.
Dito ordinaires, de 12 à 12 aun. & dem. ſur idem.
1 A de 18 liv. 16 ſ. à 18 liv. 12 ſols.
Dito de Karical, de douze aunes ſur idem.
1 A K de 18 liv. 15 ſ. à 18 l. 16 ſols.
Dito ordinaires, de 12 à 12 aunes & demie ſur idem.
1 A de 18 liv. 18 ſols.

Dito de 12 aunes ſur 7 huit.
2 A K de 21 liv. 15 ſols.
Dito ordinaires, de 12 à 12 aunes & demie ſur idem.
2 A de 22 liv. 6 ſols.
Dito de Karical, de 12 aunes ſur idem.
2 A K de 23 liv. 6 ſols.
Dito ordinaires, de 12 à 12 aun. & d'id. ſur idem.
2 A de 24 liv. à 24 liv. 2 ſols.
Dito de Karical, de 12 à 12 aun. & demie ſur idem.
2 A K de 24 liv. 4 ſols.
Dito ordinaires, de 12 aun. & demie à 13 aun. ſur idem.
3 A de 29 liv. 1 ſol.
3 A de 30 liv. 2 ſols.
4 A de 33 liv. 1 ſol.
Dito de Mazulipatam, de 12 à 12 aun. & demie, ſur idem.
3 S M 2 de 17 liv. 18 ſols.
3 S M 1 de 19 liv. 5 ſols.
3 S M 1 de 19 liv. 16 ſols.
1 S M 2 de 30 liv. 4 ſols.
1 S M 1 de 31 liv. 4 ſols à 30 liv. 19 ſols.
Dito écrues, de Pondichery, d'idem ſur idem.
2 A C de 24 liv. 1 ſol.
Guinées blanches, ſorte Hollandoiſe, de 28 aunes & dem. ſur 5 ſix.
1 G H de 32 liv. 4 ſols à 32 liv. 12 ſols.
1 G H de 34 liv. 8 ſols à 33 liv. 11 ſols.
1 G H de 34 liv. 14 ſols.
Dito ſorte ordinaire, d'idem ſur idem.
1 B de 39 liv. 4 ſols.
Dito de Karical, de 28 à 28 aun. & dem. ſur 5 ſix.
1 B K de 41 liv. 2 ſols.
Dito d'idem ſur idem, ſur 5 ſix & plus.
1 B K de 44 liv. 7 ſols.
Dito d'idem & idem, ſur 7 huit.
1 B K de 46 liv. 1 ſol.
Dito ordinaire, de 27 & dem. à 28 aun. ſur 7 huit.

DU HAVRE.

Le 13 de Décembre 1769, le Navire la *Syrene*, Capitaine *Boutard*, venant de Liſbonne chargé de fruits & autres marchandiſes, & allant à Rouen, a paſſé devant le Port du Havre, où il a fait ſçavoir qu'il avoit à bord 4 hommes de l'équipage du Navire l'*Intrépide*, Capit. *Hugon le Jeune* de Grandville, qu'on ſoupçonne perdu ſur les côtes de Portugal. Cette crainte eſt fondée ſur le rapport des 4 hommes de l'équipage, que la *Syrene* a embarqués à Lisbonne : ces hommes s'y étoient rendus de Porto Santo, où un Navire Anglois, qui les a trouvés en mer dans une chaloupe, a été obligé de relâcher. Ils ignorent ſi leur Navire, qu'ils avoient quitté pour porter des vivres à l'Anglois, eſt péri ; la tempête s'eſt élevée ſi ſubitement que leur chaloupe a coulé bas, & qu'ils ont perdu leur Navire de vue. On conſerve cependant encore quelqu'eſpérance, parce qu'on a lieu de compter ſur la bonté du bâtiment & ſur la force de l'équipage.

On eſt beaucoup plus inquiet du Smack Hollandois le *Jeune Pierre*, Capit. *Taake Janſen*, parti du Havre le 20 Novembre, chargé de 70 milliers de ſucre & de 137 milliers de café pour Hambourg. Comme on n'en reçoit aucunes nouvelles, & qu'on a vu des débris en mer, les craintes augmentent ſur le malheur qui pourroit lui être arrivé.

DU HAVRE, *le* 18 *Déc.* 1769.

Navire en armement.

Le Navire l'*Uranie* de 150 tonneaux, Capitaine *Bardel*, eſt en charge dans ce Port pour S. Marc, & partira à la fin de Janvier 1770. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer à Paris à MM. *Bouffé* & *Dangirard* ; à Rouen à M. *Pierre Feray*, & au Havre à MM. *Jean-Baptiſte Feray* & *Dangirard*.

DE VIENNE.

Un Particulier de cette Ville a trouvé le ſecret de faire de la couleur blanche avec des coques d'œufs. Il prétend que la couleur qu'il en tire eſt auſſi bonne & auſſi durable que celle qu'on prépare avec de l'huile ; elle eſt à meilleur marché. Pour conſtater ſa ſolidité, on en a enduit les figures & autres ornements des fontaines du jardin de *Belveder*. Si cet eſſai réuſſit, il n'y a point de doute qu'on ne faſſe uſage de cette compoſition, ſur-tout à Vienne où l'huile eſt

d'un prix exceſſif. L'Inventeur demande un Privilége excluſif pour la vente de ſa couleur, & il offre de payer pour la livre de coquille d'œuf, un gros d'Allemagne; ce qui fait un ſol & un liard monnoie de Hollande.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. 27 Décembre 1769.	LYON. le 12 Décembre.	BORDEAUX. le 19 Décembre.	LONDRES. le 16 Décembre.
Point de Change, à cauſe des Fêtes.	Amſterd. . 54 2/4 11 16 Auguſte, . 51 3 8 Vienne, . 51 3 8 Lond. . . 32 1 16 Gênes, . 93 1/2 Livourne, 95 5 8 1/2 Madrid. . . 75 1/4 Cadix, . . 75 Paris, . . 3 8e p. Marſeille, 1 7 8 p. 0/0 p. Dépôt p. Rois. 1 1/4 Piaſt. . . 49 5	Amſt. . 54 5 8e Lond. . . 32 1 8e Hamb. . . 26 1/2 Paris, . . 1/8 b.	*Eſcalins.* Amſt. à 2 uſ. . 34 3 *Dito*, à vue. 33 10 Hamb. à 2 uſ. 1/2 33 1 *Den. ſt.* Paris, u. j. d d. 31 7 8 Dº à 2 uſ. 31 1/2 Bord. . . . 31 3 8 Cadix. . . 39 7 8 2/4 Lisbonne . 66 7 8 Livourne, . 50 1/2

Prix des Matieres d'or & d'argent à Londres, le 16 Décembre.

L'ONCE.

		H ß d.
Or monnoyé		4 0 6
dito en barres		4 0 6
Pieces de huit.	Grandes pillares . . .	5 6 1/4
	dº. petites	5 6 1/4
	Grandes pillares du Mexique	5 6 1/4
	dito petites du Mexique	5 6 1/4
Argent en barres.		5 7 2/4

SUJET DE PRIX.

L'Académie Royale des Belles-Lettres de Caën propoſe pour ſujet du Prix qu'elle diſtribuera l'année prochaine, d'examiner: *Quelle eſt la différence du génie nationnal ſous le regne de Louis XIV & ſous celui de Louis XV, & quelles en ſont les conſéquences?* Le Prix, que donne M. de Fontette, eſt une Médaille d'or de la valeur de 300 livres. Les Mémoires ſeront remis, francs de port, avant le premier de Novembre 1770 à M. Rouxelin, Secretaire Perpétuel, ou à M. Leroi, Imprimeur de l'Académie, à Caën.

FINANCES.

EFFETS PUBLICS A LONDRES, *le 16 Décembre 1769.*

ACTIONS.	*Monnoye ſt.*
LE divid. pour les Act. de la B. à 5 1/2 p 0/0 .	153
Annuités conſol. à 3 p 0/0	
Annuités réduites à 3 p 0/0	85 1/4
Ann. de 1756 à 3 1/2 p 0/0 .	

Ann. de 1758 à 3 ½ p ⅌		
Ann. conſol. de 1762 à 4 p ⅌	96	⅛
Le divid. pour les Actionnaires du S. à 3 ½ p ⅌		
Anciennes ann. de cette Comp. à 3 p ⅌	83	¼
Nouv. ann. du Sud à 3 p ⅌	84	
Ann. du S. de 1751 à 3 p ⅌	83	½
Le divid pour les Action. de l'Inde à 11 p ⅌ . .		
Ann. de la Comp. des Indes à 3 p ⅌	82	½
Obligations de la Comp. des Indes à 3 p ⅌ . .	38	6
Long ann. non rachetables à différents termes .		
Annuités avec ſurvivances de 1765		
Long. ann. ſans cap. 1745, 46, 57	14	½
1761 & 62.	25	⅞ *années.*
Bill. de l'Ech. donnés pour payement de l'intérêt des anciens à 3 p. ⅌.		
Billets de la Marine à 4 p. ⅌ *Eſcomp.* . . .		

ARRÊT

DU CONSEIL D'ETAT DU ROI,

Qui défend aux Parties de faire imprimer & diſtribuer aucuns Mémoires, Conſultations ou Ecrits au ſujet des demandes en caſſation, en réviſion ou en contrariété d'Arrêts : Et à tous Imprimeurs, de les imprimer avant qu'il ait été ordonné que leſdites demandes ſeront communiquées.

Du 4 Novembre 1769.

Extrait des Regiſtres du Conſeil d'Etat.

Vu par le Roi, étant en ſon Conſeil, l'Arrêt rendu en icelui le 19 Août dernier, par lequel, entr'autres diſpoſitions, il auroit été défendu aux Avocats en ſon Conſeil, ſous les peines y portées, de faire imprimer & débiter aucuns Mémoires, Conſultations ou autres écrits au ſujet des requêtes en caſſation, réviſion & contrariété, avant qu'il ait été ordonné qu'elles ſeront communiquées aux Parties, ſauf à faire imprimer leſd. Requêtes pour les diſtribuer aux Commiſſaires & aux Juges ; Sa Majeſté voulant aſſurer de plus en plus l'exécution dudit Arrêt, auroit jugé néceſſaire d'étendre leſdites défenſes aux Parties & aux Imprimeurs. A quoi voulant pourvoir : Ouï le rapport, & tout conſidéré ; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne que ledit Arrêt ſera exécuté ; & en conſéquence a fait & fait défenſes aux Parties qui ſe ſeront pourvues en caſſation, en réviſion ou en contrariété d'Arrêt, de faire imprimer & diſtribuer aucuns Mémoires, Conſultations ou écrits, ſous quelque titre ou dénomination que ce puiſſe être, au ſujet deſdites demandes, avant qu'il ait été ordonné qu'elles ſeront communiquées à leurs Parties adverſes, à peine de mille livres d'amende, ſauf à faire imprimer & diſtribuer leurs Requêtes en caſſation, réviſion ou contrariété. Fait pareillement défenſes à tous Imprimeurs, d'imprimer aucuns Mémoires, Conſultations ou écrits, ſous quelque titre ou dénomination que ce ſoit, lorſqu'il ne ſera point intervenu d'Arrêt de ſoit communiqué ſur leſdites Requêtes, & ſans la ſignature d'un Avocat au Conſeil, à peine de pareille amende de mille livres, même d'interdiction en cas de récidive : ordonne que leſdites amendes ſeront appliquées à l'Hôpital général de Paris, & que le préſent Arrêt ſera lu en l'Aſſemblée générale des Avocats en ſon Conſeil, & inſcrits ſur leurs regiſtres, ainſi que ſur ceux des Chambres ſyndicales du Royaume, & imprimé & affiché par-tout où beſoin ſera : enjoint au Lieutenant Général de Police de la Ville de Paris, & aux Intendans & Commiſſaires départis pour Sa Majeſté dans ſes Provinces, de tenir la main, chacun en ce qui le concerne, à l'exécution du préſent Arrêt. Fait au Conſeil d'Etat du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Fontainebleau le quatre Novembre mil ſept cent ſoixante-neuf.

Signé, PHELYPEAUX.

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 104.

DE NANTES.

DÉPART *de Navires.*

DU 8 au 15 Décembre 1769, il eſt ſorti de ce Port 4 Navires François & 8 Etrangers; ſçavoir, des François la *Sophie* de 250 tonneaux, Capitaine *Galland*; la *Ducheſſe de Duras* de 150 tonneaux, Capitaine *Vendendrick*, allant tous deux en Guinée; le *Marquis de Levy* de 250 tonneaux, Capitaine *Gillet*; le *Quaker* de 350 tonneaux, Capitaine *Deshays*, allant tous deux à Léogane; des Etrangers la *Poſte de la Mer* de 90 tonneaux, Capitaine *Martinus de Lange*; les *Deux Jeunes Geelen* de 120 tonneaux, Capitaine *Claas Sibrands de Haas*; la *Marie Eliſabeth* de 170 tonneaux, Capitaine *Jacob Hendrick Jongman*; la *Marie Petronelle* de 190 tonneaux, Capitaine *Meindert Hendrick*; l'*Eliſabeth* de 90 tonneaux, Capitaine *Michel Steffen Muldert*, allant tous cinq à *Bruges* chargé de vin Nantois & d'Amont, café, chataignes, prunes, eau-de vie & ſirop; la *Catherine Marguerite* de 130 tonneaux, Capitaine *Tjalling Baukes*, allant à Roterdam avec vin d'Amon, ſucre brut, rocou & café; le *Conſtant Chaſſeur* de 280 tonneaux, Capitaine *Jean de Jong*, allant à Middelbourg avec vin Nantois, ſirop, ſucre brut & terré; la *Charité* de 80 tonneaux, Capitaine *Caſper Stromer*, allant à *Bremen* avec vin Nantois, ſirop & chataignes.

DE BORDEAUX.

EXPORTATION.

Etat des Marchandiſes du cru des Iſles & Colonies Françoiſes de l'Amérique, exportées de cette Ville pour différentes Villes Françoiſes & Etrangeres, tant par terre que par mer, pendant le mois de Novembre 1769 : ſçavoir;

PAR TERRE.

Pour *Marſeille* 39504 liv. d'indigo, 7590 liv. de café; pour *Geneve*, 787 liv. de café; pour *Baſle en Suiſſe*, 9777 liv. d'indigo, 1650 liv. de café; pour *Nancy en Lorraine*, 320 liv. d'indigo; pour l'*Alſace*, 75 liv. d'indigo, 365 liv. de café; pour la *Savoye*, 1 barique de ſucre blanc, 585 liv. de cacao; pour *Metz en Lorraine*, 1935 liv. d'indigo; pour *Nice*, 2 bariques de ſucre blanc, 1747 liv. de café.

PAR MER.

Pour *Hambourg*, 31 bariques 1 quart de ſucre brut, 269 bariques 13 quarts de ſucre blanc, 3477 liv. d'indigo, 98868 livres de café; pour *Amſterdam*, 208 bariques de ſucre brut, 269 bariques 5 quarts de ſucre blanc, 2314 liv. d'indigo, 77595 liv. de café; pour *Roterdam*, 8 bariques de ſucre blanc, 5073 livres de café; pour *Stetin*, 83 bariques 1 quart de ſucre brut, 175 bariques 10 quarts de ſucre blanc, 3124 liv. de café; pour *Swinemunde*, 2832 liv. de café; pour *Oſtende*, 550 liv. de café, pour *Bruges*, 3530 l. dito; pour *Chriſtiania*, 320 liv. dito; pour *Elzeneur*, 4559 liv. dito; pour *Althena* 675 livres d'indigo; pour *Fiume*, 105 bariques de ſucre brut, 252 bariques de ſucre blanc; pour *Dorth*, 148 bariques de ſucre blanc; pour *Bréme*, 1039 liv. d'indigo, 154248 liv. de café; pour *Copenhague*, 8 bariques de ſucre blanc; pour *la Catalogne*, 3 bariques dito; pour *Saint Ander*, 18 bariques dito; pour *Bilbao*, 48 bariques 4 quarts dito, 6785 liv. de cacao; pour *la Rochelle*, 2125 liv. de cacao.

Il a été exporté de Bordeaux pendant le même mois, en menus grains & farines, pour l'*Eſpagne*, 30 quintaux d'orge, 325 quintaux de feves, 11143 quintaux de farines.

Il eſt entré à Bordeaux pendant le mois de Novembre, venant par Mer, de l'Etranger, 5153 0 liv. de froment, 3101918 liv. de ſeigle, & 30873 liv. de feves & autres légumes.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du premier au 10 Décembre 1769, il eſt entré dans le Port de Bordeaux 15 Bâtimens François & 15 Etrangers; des premiers 15 venoient des Colonies; ſçavoir, l'*Heureuſe Union* de 200 tonneaux & de Saint Malo, Capitaine *Mouſſet*; l'*Hebée* de 200 tonneaux, Capitaine *Paillet*, venant tous deux de Léogane; la *Société* de 180 tonneaux & de Bayonne, Capitaine *Biron*, venant du Cap; l'*Aimable Artibonite* de 300 tonneaux, Capitaine *Campa*, venant de Saint Domingue; le *David*, Capitaine *Delany*, venant

de Saint Marc & du Port au Prince, chargés tous cinq de marchandiſes du cru des Colonies; des dix autres faiſant l'encombrement de 619 tonneaux, 1 venoit de Terre-Neuve, 2 de Miquelon, 2 de Dunkerque, 1 de Pont-l'Abbé, 1 de Nantes, 1 de Brehac, 1 d'Oſtende & 1 de Saint Sebaſtien, chargés de morues vertes, de morues ſeches, de ſardines, de beurre, de ferrailles, de fer en barres & autres marchandiſes; des 15 Etrangers de 1745 tonneaux, 1 venoit d'Amſterdam, 1 Roterdam, 1 de Hambourg, 3 de Konigsberg, 1 de Petersbourg, 1 de Dantzick, 1 de Lubeck, 1 de Dorth, 2 de Corck, 1 de Londondery & 2 de Newcaſtle, chargés de planches, chanvre, beurre, bœuf, froment, ſeigle & autres marchandiſes.

DE MARSEILLE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 4 au 10 Décembre 1769, il eſt entré dans ce Port 56 Bâtimens François & 28 Etrangers, venant de Terre-Neuve, de Nantes, de Tunis, de Smyrne, d'Alexandrie, de la Canée, de Malthe, de Veniſe, de Bizerti, de Loriſtan, de Pietra Negra, de Lalicate, de Lipari, de Porto farino, de Naples, de Monte alto, de Goro, d'Araiſe, de Joye en Calabre, de Rome, de Civita Vechia, de Livourne, de Cagliari, de Calvi, de San Remo, de Gênes, de S. Etienne, de Chiaveri, de Savone, de Port Maurice, de Port Trinité, d'Antibes, d'Oneille, de Nice, de la Cale, de Luan, de S. Tropès, de Narbonne, d'Arles, de Cannes, de Frejus, de Toulon, chargés de diverſes marchandiſes d'épicerie, mercerie, du Levant & autres; mais parmi ces differens Bâtimens la *Corſe*, Capitaine *André Bernaud* de la Ciotat; le *Jeſus Mraie Sainte Anne*, Capitaine *Victor Fleury* de la Seine; l'*Amazone*, Capitaine *Pierre Fort fils* de Cannes ainſi que le ſuivant; l'*Hyrondelle*, Capitaine *Pierre Fort*; le *Saint François*, Capitaine *Honoré Viollet* de Cette, venant tous cinq de Livourne; la *Vierge de Bon Secours*, Capitaine *Joſeph Ducros* de la Ciotat; l'*Henriette*, Capitaine *Jean Robert ſon*, venant tous deux de Pontodigoro dans le Golfe de Veniſe; la *Pucelle d'Orléans*, Capitaine *Antoine Rouviere* d'Agde; la *Marie Roſe*, Capitaine *Noel Emeric* de Saint Tropès, venant tous deux de la Cale; la *Marie*, Capitaine *Jean-Baptiſte Eſtuby* de Marſeille, venant de Naples; la *Conception*, Capitaine *Paſcal Gaybiſſo* Génois, venant d'Araiſſe; le *Saint Joſeph*, Capitaine *André Sapi* de Marſeille, venant de Gênes; le *Saint Joſeph*, Capitaine *Jacques Paul* de Cannes; le *Lepreux*, Capitaine *Jean Pierre Garnier* de la Ciotat; la *Vierge de Grace*, Capitaine *Pierre André Laurel* d'Agde, venant tous trois de Cagliari; l'*Aſcenſion*, Capitaine *Mathieu Jacques Cazilary* de Raguſe; le *Saint Felix*, Capitaine *Jean-Antoine Bonnet* d'Agde; l'*Hector*, Capitaine *Joſeph Hilaire Michel* de Martigues, venant tous trois de Tunis & de Porto farino; le *Saint Jean*, Capitaine *Pierre Garcin* de Cannes, venant de Nice; le *Saint Antoine*, Capitaine *Joſeph Chauſſe* de Berre, venant de Loriſtan; le *Saint Jean Baptiſte*, Capitaine *Jean Baptiſte Pont* de Marſeille, venant de Civita Vechia; la *Sainte Anne*, Capitaine *Charles-François Maſſon* de Marſeille; l'*Eliſabeth*, Capitaine *Charles Gaultier* de Martigues, venant tous deux de Civita Vechia, chargés avec les 21 précédens de 1584 5 charges de bled, quelques légumes & autres marchandiſes en petite quantité.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 55 Bâtimens François & 16 Etrangers, des premiers le Navire le *Talleyrand*, Capitaine *François Rouſſel Tourandais* de Nantes, alloit à la Martinique; les autres alloient à la Ciotat, à Agde, à Arles, à Frejus, à Hieres, à Toulon, à Saint Tropès, à Cette, en Languedoc, à Nice, à Caſſis, à Antibes, à Oneille, à Luan, à *B*andol, à Final, à Gênes, à la *Baſ*tie, à Veniſe, en Italie, à Livourne, à Cenari, à Palerme, à Carthagêne, à *B*arcelonne, à Majorque, en *B*arbarie, à Tunis, à Alger, à la Canée, à l'Orient, à Saint Malo & au Havre, chargés de diverſes marchandiſes d'épicerie, mercerie, droguerie, du Levant & autres.

BIBLIOTHEQUE ROYALE

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1769.

A PARIS, chez KNAPEN & DELAGUETTE, Imprimeur-Libraires, Pont S. Michel. 1769.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1768. Du Samedi 31 Décembre.

AGRICULTURE.

PROCÉDÉ

Le plus utile pour la plantation des Vignes. Par M. Berthelot du Paty, *Directeur Général de la Société royale d'Agriculture de la Généralité de Tours.*

IL ſeroit avantageux pour l'Anjou de donner de l'accroiſſement aux Vignobles de cette Province, qui produiſent de très-bons vins : il y a un aſſez grand nombre de cantons qui en fourniſſent à l'Etranger. On pourroit étendre cette branche de Commerce au grand avantage de l'Etat, ſi l'on obtenoit la ſuppreſſion des droits conſidérables établis ſur les vins qui paſſent de l'Anjou en Bretagne, & de-là hors du Royaume, & ſi l'on facilitoit les moyens de planter la vigne à peu de frais.

On s'occupe du premier objet au Conſeil de France : oſons eſperer une déciſion favorable, malgré les réclamations ; l'intérêt général doit l'emporter ſur le particulier.

Nous eſperons auſſi qu'il ſera permis de planter des vignes dans les différens cantons qui donnent ces vins d'élite, dont on fait annuellement l'exportation pour la Flandres & la Hollande, &c. Il nous reſte à rendre moins diſpendieuſes les plantations des vignes ; c'eſt l'objet de ce Mémoire.

On a coutume dans l'Anjou de planter un terrein neuf avec du plant enraciné ; on plante auſſi de la croſſette, qu'on y nomme vidar, dans des foſſes profondes d'un demi-pied.

Ces deux manieres d'établir une nouvelle vigne ſont très-bonnes, & elles réuſſiſſent parfaitement : je les ai pratiquées toutes deux avec un égal ſuccès. Mais réflechiſſant ſur les dépenſes conſidérables qu'elles m'avoient occaſionnées, & ſçachant qu'on plantoit dans d'autres pays de la croſſette avec une barre de fer, j'en tentai l'expérience dans un nouveau terrein. J'ignorois tous les procédés qu'on ſuit ailleurs à cet égard, & perſonne dans l'Anjou ne pourroit m'en inſtruire. J'imaginai que pour réuſſir, il falloit deux conditions eſſentielles. La premiere me paroiſſoit conſiſter à arranger bien la terre autour du brin de ſarment ou de la croſſette, après l'avoir fichée dans un trou profond d'un pied, ou environ, & formé par la barre, afin que les radicules, qui devoient ſortir des différens points de la croſſette, trouvaſſent leur mere nourrice, la terre, avec qui elles puſſent ſe lier. La ſeconde, à recouvrir en entier de terre cette croſſette, pendant un temps, juſqu'à ce qu'elle eût pouſſé des racines propres à lui donner de la nourriture, & à ſes bourgeons, conſervés par cette pratique dans toute leur fraîcheur.

Les conditions bien remplies, le ſuccès de ma plantation a ſurpaſſé mes eſpérances. De-là, j'ai fixé, comme s'enſuit la maniere de procéder, ſuivant ma méthode, qui a déja eu dans le même canton de très-heureux Partiſans.

On commence par préparer & diſpoſer

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

le terrein qu'on a deſſein de planter, & cette préparation conſiſte à le bien labourer dans un temps convenable, & à le dreſſer en planche de quinze à ſeize pieds de largeur, ſéparée par des rigoles, pour donner de l'écoulement aux eaux pluviales; on n'ajoute ni fumier ni aucun autre engrais : cependant ſi le terrein étoit extrêmement maigre, on en employeroit utilement à la ſeconde ou à la troiſième année, autrement il vaudroit mieux attendre dix ans. Ce point-ci peut être ſuſceptible de modification.

Au mois de Mars ou Avril, au plus tard, on prend de la croſſette dans une jeune vigne; on en forme des fagots de 3 à 400 brins; on les porte dans des foſſés ou dans des réſervoirs; on les y place verticalement, afin que l'endroit de la taille trempe dans l'eau; on les y laiſſe huit à quinze jours, ou davantage, lorſque le temps n'eſt pas fort doux. Avant de mettre les paquets ou ces fagots à l'eau, ou au moins en les retirant, il faut tailler les brins de plant ou de croſſette, qui doivent être d'environ un pied & demi de longueur. Or, cette taille conſiſte à rafraîchir les extrémités par laquelle on les a détachés du ſep, obſervant de laiſſer du vieux bois à cette extrémité toutes les fois qu'on en trouve.

La croſſette ainſi préparée, on fait avec une barre de fer un trou dans la terre, à la profondeur de dix à douze pouces : on y fiche cette croſſette; alors avec la même barre on foule, on range la terre juſqu'à l'extrémité du brin, & dans ſon contour; enſuite on coupe avec un coûteau la ſommité de la croſſette, & on ne lui laiſſe que deux à trois bourgeons au deſſus de la ſurface de la terre.

On plante ainſi chaque brin à la diſtance de 30 à 36 pouces, & on laiſſe entre les rangées un intervalle de 3 à 4 pieds; enfin, on recouvre de terre, qu'on prend dans cet intervalle, toutes les rangées de croſſette, à la hauteur d'un ou deux pouces au-deſſus de leurs ſommités, & l'on attend juſqu'au premier jour du mois de Juin, pour les découvrir, ce qui doit ſe faire avec précaution, pour ne point rompre les bourgeons qui commencent à paroître : ainſi finit l'opération. Dans la ſuite, on cultive, on taille, on laboure le jeune plant comme on le pratique ordinairement.

Quoique cette maniere de planter la vigne à la barre ne ſoit pas inconnue ailleurs, elle étoit abſolument étrangere à notre pays, & les parties les plus eſſentielles du préſent Procédé ſont abſolument neuves.

DESCRIPTION

D'un Inſtrument propre à faire connoître les différens degrés de l'humidité de l'air, tirée du Recueil des Expériences de M. le Comte Magalotti, traduit de l'Italien en François, par M. Pingeron, *p. 11, édition de Veniſe.*

L'inſtrument dont il s'agit eſt un cône ou pain de ſucre tronqué, formé avec du liege, dont l'intérieur eſt vuide & goudronné. La partie extérieure eſt revêtue de fer blanc; l'endroit le plus étroit de ce cône tronqué s'ajuſte avec une eſpece de lampe de cryſtal auſſi en forme de cône, dont la pointe eſt très aiguë. L'inſtrument étant ainſi fabriqué, on le place ſur un pied; le pied de cet inſtrument n'eſt autre choſe qu'un cercle de bois troué dans le milieu & ſoutenu par trois pieds; on met le cône, mi-partie de fer blanc & de cryſtal, la pointe en bas à peu près comme les cuvettes dans certains endroits; on donne à l'inſtrument la dimenſion que l'on veut. Plus il eſt grand, plus ſes effets ſont ſenſibles, & on le remplit avec de la neige ou de la glace bien pilée, dont l'eau peut s'écouler par un petit canal pratiqué dans le cône tronqué de liege un peu au-deſſus de la lampe de cryſtal. L'humidité qui ſe trouve alors dans l'air s'attache peu à peu à la ſurface du verre, dont la fraîcheur l'attire : elle commence d'abord à le ternir, & s'accumule enſuite de maniere qu'elle forme de groſſes gouttes qui tombent du cryſtal; on les reçoit dans un vaſe de verre un peu long & de forme cylindrique diviſée en pluſieurs degrés. Il eſt très-évident que ſelon que l'air ſera plus ou moins chargé d'humidité, l'efficacité du froid ſera plus grande, & il tombera moins d'eau de la lampe de cryſtal, ou, ce qui revient au même, il faudra plus de temps pour remplir le même eſpace du verre cylindrique. Si l'on veut donc comparer deux airs différens, on fera les obſervations dont on vient de parler dans un des endroits, & on aura grande attention à la quantité d'eau qui aura été reçue dans

le vaſe cylindrique pendant un temps déterminé. On répétera la même opération dans le ſecond endroit, & la différence qui ſe trouvera entre les quantités d'eau tombées dans le vaſe cylindrique dans le même temps, ſera celle qui ſe trouve réellement entre les deux airs dont on vouloit connoître l'humidité.

On peut encore connoître par ce moyen quels ſont les vents plus on moins humides, en expoſant cet inſtrument au grand air, lorſqu'ils ſoufflent. D'après cette réflexion, j'ai trouvé à Florence que lorſque les vents ſont dans la partie du ſud, le cryſtal de cette machine ſuoit prodigieuſement, par ce que l'air eſt alors très-humide, puiſque le vent paſſe alors ſur la mer qui eſt au midi de Florence. Le ſoleil attire beaucoup de vapeurs; celles-ci ſe mêlent avec l'air & viennent humecter l'inſtrument. Un jour que le vent du ſud oueſt ſouffloit fortement, il eſt tombé, dans l'eſpace d'une ſeule minute, depuis trente-cinq juſqu'à cinqante gouttes dans le verre. Une autre fois, les vents du nord combattant avec ceux du ſud-oueſt pendant un temps très-chargé de nuages, lorque ceux-ci ſembloient toucher les montagnes, j'ai compté juſqu'à quatre-vingt quatre gouttes tombantes dans une minute. Le vent du nord étant reſté maître, l'humidité diminua peu à peu, & dans un peu plus de demi-heure, le cryſtal fut ſec, quoiqu'il y eût encore beaucoup de neige dans l'inſtrument. Il arriva la même choſe pendant la nuit & tout le jour ſuivant que ce vent continua.

Lorſque les vents ſont à l'oueſt, on remarque que le vaſe reſte très-ſec. Il eſt bien vrai que lon ne peut pas donner de régles certaines à cet égard, puiſqu'il peut arriver des changemens pour une infinité de cauſes qui dépendent, non-ſeulement de la ſaiſon & de l'air, mais encore des endroits où ſe fait cette expérience. Cependant l'inſtrument que l'on vient de décrire ne laiſſera pas que d'être très-exact pour le même endroit où il ſera mis en uſage; il indiquera facilement les différens degrés d'humidité de l'air & des vents.

ANNONCES DE LIVRES.

Dixneuvième Lettre de M. Buc'hoz, ſur une infuſion de Plantes, expérimentée dans l'Aſthme, in-8°. Chez Durand, Libraire rue S. Jacques, ſeul poſſeſſeur du fonds de cet ouvrage. Il n'en délivrera plus que par ſouſcription au premier Janvier prochain.

M. Buc'hoz n'entreprend point de guérir l'aſthme; il indique ſeulement les moyens de ſoulager ceux qui ſont attaqués de cette maladie, qui eſt plus incommode qu'elle n'eſt dangereuſe. Elle pourroit cependant le devenir, ſi l'on négligeoit d'y apporter quelque ſoulagement. Pluſieurs Aſthmatiques ont fait ſans ſuccès l'épreuve de différens remédes; mais ils n'avoient pas fait uſage de tous, & peut-être que celui qui eſt indiqué par M. Buc'hoz leur donneroit le ſoulagement qu'ils ont long-temps cherché. Il ne s'agit que de prendre comme du thé une infuſion de diverſes plantes dont il donne les noms avec les doſes. Il rapporte les ſuccès qu'ont éprouvés diverſes perſonnes qui en ont fait uſage. Nous renvoyons à la Lettre méme pour tous ces détails.

Pompes ſans cuirs. Deſcriptions, propriétés & figures gravées en taille-douce, des nouvelles Pompes ſans cuirs de l'invention de M. Darles de Liniere, Ecuyer, qui les a premitivement préſentées pour le ſervice de la Marine, & ſucceſſivement appropriées pour les incendies & tous autres uſages. A Paris, à la Manufacture Royale deſdites Pompes, rue Neuve S. Gilles au Marais, & chez Antoine Bondet, Imprimeur du Roi, rue S. Jacques, 1768, in-4°. de près de 100 pages. Prix, 4 liv. 5 ſols broché. L'Ouvrage eſt dédié à Monſeigneur le Comte de Choiſeul, Duc de Praſlin.

» La plus heureuſe invention, dit l'Au-
» teur, reſte ſans fruit pour la Société, ſi
» ſon utilité n'eſt pas connue, ſi ſon uſage
» n'eſt pas encouragé par les Grands, par
» les Magiſtrats, par les Citoyens d'élite
» qui s'occupent du bien public & de l'inté-
» rêt de l'Etat. C'eſt ſous ce point de vue
» qu'on préſente avec confiance cet Ou-
» vrage qui annonce de grands avantages
» pour l'humanité.

Les prix reſpectifs de ces Pompes ſont fixés, pour être livrées à la Manufacture Royale.

Pompes à épuiſemens pour les Vaiſſeaux & pour tous autres épuiſemens.

La hauteur de ces Pompes eſt déterminée

ici à 15 pieds : dans cette longueur eſt renfermée toute leur mécanique ; l'excédent de cette élévation, ſuivant les beſoins, ſe paye comme addition.

Les Pompes de 10 pouces de diamètre pour les Vaiſſeaux du premier rang, dont le piſton a 36 pouces de longueur, & eſt approprié pour parcourir 27 pouces de chemin, donnent un produit d'environ ſept barriques ou 3500 livres d'eau par minute. Elles ſont, ayant quinze pieds de hauteur, du prix de 3600 liv.

Celles du même diamètre de 10 pouces, dont le piſton eſt approprié pour ne parcourir que 16 à 18 pouces de chemin, même élévation de 15 pieds, & donnant environ 2400 liv. d'eau par minute, ſont du prix de 3200 liv.

Et lorſque pour addition en tuyau de cuivre & en boîtes de racordement, ces Pompes ſont allongées pour dégorer dans les Vaiſſeaux à 25 ou 26 pieds, leur prix eſt de 4500 liv.

Celles du diamètre de huit pouces & demi, dont le piſton eſt approprié pour parcourir également 27 pouces, même élévation de 15 pieds, & donnant environ 2400 livres d'eau par minute, ſont du prix de 2800 liv.

Lorſque ces Pompes du même diamètre de 8 pouces & demi ſont appropriées pour que leur piſton ne parcoure que 16 à 18 pouces, même élévation de 15 pieds, & donnant environ 1600 liv. d'eau par minute, elles ſont du prix de 2200 liv.

Celles de 6 pouces de diamètre ayant un piſton pour parcourir 27 pouces, même élévation de 15 pieds, & donnant environ 1200 liv. d'eau par minute, ſont du prix de 1600 liv.

Lorſque ces Pompes du même diamètre de 6 pouces, ont leur piſton approprié, pour parcourir ſeulement 16 à 18 pouces : même élévation de 15 pieds, donnant environ 800 liv. d'eau par minute, elles ſont du prix de 1300 liv.

Celles de 4 pouces un quart, même élévation de 15 pieds, même chemin de 16 à 18 pouces parcourus par le piſton, donnant environ 400 liv. d'eau par minute, convenable pour les Navires Marchands, ſont du prix de 900 liv.

Celles de trois pouces de diamètre, même élévation de 15 pieds, même chemin de 16 à 18 pouces parcourus par le piſton, donnant environ 200 liv. d'eau par minute, ſont du prix de 650 liv.

Celles de 2 pouces 1 ligne & demie de diamètre, même élévation de 15 pieds, même chemin de 16 à 18 pouces parcourus par le piſton, donnant environ 100 livres d'eau par minute, ſont du prix de 520 livres (*a*).

SITUATION

Des Finances de l'Angleterre en 1768. Brochure in-4°. de 136 pages, de l'Imprimerie des Succeſſeurs de *Jean Fauſt* & *Jean Guttenberg*.

Ce nouveau Mémoire ſur les Finances d'Angleterre peut être regardée comme une continuation de celui de M. Grenville (*a*). On a ſuivi le plan tracé par cet Ex-Miniſtre dans ſon Appréciation des Dépenſes de l'Angleterre. Tous les articles y ſont traités ſéparément, afin qu'il ſoit plus facile d'y rapporter les divers objets du ſubſide, tant de la prochaine ſeſſion que de celles qui la ſuivront, & de juger par ce moyen de leur accroiſſement ou de leur diminution. L'acquittement des effets rembourſables à quatre pour cent y eſt auſſi diſcuté très-amplement, & l'on eſpere avoir clairement démontré qu'il n'a été que très-préjudiciable à l'Angleterre.

De nouvelles lumieres, acquiſes ſur cette partie importante de l'adminiſtration de la Grande Bretagne, ont mis l'Editeur en état d'augmenter conſidérablement ſon Eſſai ſur le Revenu de l'Angleterre, qui ſervoit

---

(a) *La ſuite de ces prix à l'Ordinaire prochain.*

(b) *Dans la Gazette N°. 97 de 1767, nous annonçames un Mémoire ſur l'Adminiſtration des Finances de l'Angleterre depuis la Paix, attribué à M. Grenville, &c. imprimé à Mayence, & qui ſe trouvoit à Paris chez Lacombe, Libraire rue Chriſtine, Brochure in-4°. Cet Ouvrage a été très-bien accueilli du Public, & ceux qui l'ont pris ne peuvent ſe diſpenſer de faire l'acquiſition de celui que nous annonçons.*

d'introduction au Mémoire de M. Grenville, & il a cru devoir le faire reparoître avec ſes changemens & additions, mais en avertiſſant qu'il doit au célébre M. Blackſtone ce qu'il y a de plus curieux & de plus intéreſſant dans ce morceau. Nous ferons mieux connoître cet Ouvrage dans la ſuite.

Abrégé de la Langue Toſcane, ou Nouvelle Méthode contenant les principes de l'Italien, l'explication des langages qui ont contribué à ſa formation, les régles de ſon élégance & de ſa délicateſſe, avec une nouvelle proſodie pour les prononcer correctement, en un mot, tout ce qui peut en rendre l'étude intéreſſante & facile. Dédié à Monſeigneur le Comte de Provence, par M. Palomba, Profeſſeur des Langues Italienne & Eſpagnole à Paris. 2 vol. in 4°. A Paris, chez Briaſſon, Muſier fils, Prault le jeune, Heriſſant fils, Molini, Libraires. A Lyon, chez les Freres Periſſe & Cellier, Libraires. A Amſterdam, chez Rey. A la Haye, chez Pierre Goſſe *junior* & D. Pinet. A Coppenhague & à Geneve, chez Claude Philibert. A Bordeaux, chez les Freres Labottiere. A Madrid, chez Antoine Sanche.

De toutes les Grammaires Italiennes qui ont paru juſqu'à préſent, aucune n'eſt comparable à celle-ci, ſoit pour la ſolidité des principes, ſoit par la maniere avec laquelle ils ſont démontrés. L'Etudiant, en conſultant cette Grammaire, n'apprend pas ſeulement l'élégance de la Langue Italienne, il s'inſtruit encore dans l'Hiſtoire Grecque, Romaine, & dans la connoiſſance de ce que les principales Villes de l'Europe peuvent offrir de plus curieux & de plus intéreſſant. Ces Abrégés hiſtoriques, Italiens & François, ſe trouvent à la fin du ſecond volume, avec un petit Dictionnaire François, Italien & Latin.

Le Secretaire de Banque Eſpagnol & François, contenant la maniere d'écrire en ces deux Langues des lettres de correſpondance mercantille pour tout genre d'affaires & de trafic, &c. Dédié à Monſeigneur le Dauphin, par M. Palomba. Vol. in-8°. chez les mêmes Libraires.

Tous les jeunes Négocians, qui ſe diſpoſent à aller apprendre le Commerce à Cadix, ne peuvent ſe diſpenſer d'acquérir cet Ouvrage, où ils trouveront des leçons qui les mettront bien tôt à portée d'entendre plus facilement les affaires du Commerce. Nous nous étendrons une autre fois plus au long ſur ces deux Ouvrages qui méritent d'être connus.

Grains et Farines a Paris.

État des differens prix du Froment, du ſeigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Mercredi 21 juſqu'au Samedi 24 Déc. 1768.

Il eſt arrivé à la Halle 55 muids 11 ſeptiers de froment, 7 muids 10 ſeptiers de ſeigle, 328 muids 6 ſeptiers de farines; il reſtoit de l'autre marché 132 muids 10 ſeptiers de froment, 17 muids 1 ſeptier de ſeigle, & 510 muids de farines, ce qui a fait 188 muids 9 ſeptiers de froment, 24 muids 11 ſeptiers de ſeigle, & 838 muids 6 ſeptiers de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 181 muids 6 ſeptiers de froment; il reſtoit du marché précédent 141 muids 6 ſeptiers de froment, ce qui a fait 322 muids 10 ſeptiers.

Le Samedi 24 Décembre, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1375 muids, tant froment que ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 683 muids 3 ſeptiers; de ſorte qu'il en eſt reſté 691 muids 9 ſeptiers.

Le froment a été vendu à la Halle de 27 à 31 ℔ 10 ß le ſeptier; le ſeigle, de 17 ℔ 10 ß à 19 ℔ 10 ß; le froment a été vendu à la Grêve, de 24 ℔ à 35 ℔ 10 ß *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 2 ℔ 9 ß 3 ₰ à 2 ℔ 17 ß 6 ₰ le *boiſſeau*; les farines de remoulage de 1 ℔ 13 ₰ 6 ₰ à 3 ℔ auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 3 ß 6 ₰ à 3 ß 7 ₰ ½ la *liv.* idem de Paris, idem; pain bis blanc de Goneſſe, de 3 à 3 ß 3 ₰; id. de Paris, de 3 ß 3 ₰ à 3 ß 6 ₰; pain bis clair, de 3 ß à 3 ß 3 ₰; pain bis de Paris, de 2 ß 9 ₰ à 3 ß.

COMMERCE.

Extrait des Papiers Anglois.

L'Angleterre n'a point la liberté de tirer de l'Etranger des proviſions ſalées; il n'en

entre dans le Royaume que par des permiſſions, qui s'accordent, quand celles d'Irlande deviennent rares. Voici ſur cette partie d'adminiſtration des obſervations qui paroiſſent intéreſſantes.

Il n'eſt point d'eſprit, ſi borné qu'il ſoit, qui ne voye avec la derniere évidence la néceſſité de régler tellement la valeur des proviſions ſalées & du ſuif, qu'on puiſſe dans ce Royaume, tout Commerçant & tout Manufacturier, ſe les procurer à un prix raiſonnable. Il eſt donc bien ſurprenant que le dernier Parlement ait négligé une affaire d'auſſi grande importance pour notre navigation & pour nos pauvres induſtrieux. Il lui a plu de regarder comme une choſe indubitable qu'il ſuffiſoit de limiter aux permiſſions l'importation de ces denrées précieuſes, pour entretenir l'abondance dans nos marchés, & tenir ces marchandiſes à un prix moderé. Mais qu'il étoit dans l'erreur !

Les Irlandois ont trouvé un débit ſi conſidérable de leurs proviſions ſalées & de leur ſuif en France en Hollande & dans l'Amérique ſeptentrionale, où il faut qu'on en ait à quelque prix que ce ſoit, que ce qui a été apporté en Angleterre y eſt monté à un prix très haut, & qu'il s'en eſt trouvé rarement une quantité ſuffiſante pour fournir à nos beſoins preſſans ſur mer & dans le Royaume. Si l'on ne ſe hâte point de rémédier à ce mal, ſoit en défendant aux Irlandois de porter chez l'Etranger, ſoit en permettant à tous les Etrangers indifféremment d'importer chez nous, notre Commerce ſera ruiné de fond en comble, & nos pauvres mourront de faim, ou ſeront obligés d'abandonner le Royaume.

J'eſpere qu'on n'objectera point qu'une importation générale de l'Etranger, telle que je la propoſe, nous épuiſeroit d'argent, *la plus précieuſe de toutes les denrées ;* car il eſt auſſi évident qu'une démonſtration géométrique, que les ouvrages manufacturés par nos pauvres Artiſans, à la faveur de ce ſecours, quand on les exportera chez l'Etranger, ſurpaſſeroient de beaucoup le prix coûtant de ce même ſecours, & par conſéquent vaudroient à la Nation une balance conſidérable de Commerce ; au lieu que ſi nous laiſſons les choſes ſur le pied où elles ſont actuellement, il y a toutes les raiſons du monde de craindre que notre Commerce extérieur, qui n'eſt déja que trop diminué par l'augmentation du prix de nos exportations, ne tourne tout-à-fait à notre déſavantage. Nous ſçavons tous que notre Commerce d'Allemagne, de Hollande & d'Italie eſt ſi déchalandé, par le haut prix de nos denrées, que l'on ne peut diminuer qu'en diminuant le prix des proviſions du pauvre, qu'à préſent il eſt douteux que la balance générale de ces différentes branches de Commerce ſoit pour nous. Pourquoi héſitérions-nous donc à nous ſervir d'un expédient qui non-ſeulement releveroit, mais encore augmenteroit notre Commerce, & qui, en enrichiſſant la Nation, feroit le bonheur de nos pauvres qui travaillent & qui ſont ſi miſérables.

L'Irlande eſt un magaſin immenſe de proviſions ſalées & de ſuif, & l'argent qu'on y enverroit, pour ces proviſions, en reviendroit bien-tôt par les différens canaux qui ramenent continuellement l'argent de cette Iſle, pour le faire rentrer dans les coffres de l'Angleterre. Mais la quantité de proviſions de mer, que l'Etranger demande tous les jours aux Irlandois, leur fournit ſi fréquemment des occaſions de hauſſer le prix de leurs denrées, que ſans un coup d'autorité, qui, j'en conviens, ne leur ſeroit pas fort agréable, la ſeule importation d'Irlande, ſur le pied où elle eſt actuellement, ſera bien éloignée de ſuffire pour remplir les grands objets de notre Commerce, qui ne fleurit jamais mieux que quand on ſuit des réglemens naturels, & qui ne ſont point forcés.

Ainſi, pour faire tomber le prix des denrées dont nous parlons, je préfererois, au parti de contraindre l'Irlande à n'exporter que chez nous, l'importation libre & générale de l'Etranger, contre laquelle je ne crois pas qu'on puiſſe faire une ſeule objection raiſonnable. Il faut donc eſperer que le Parlement conſidérera que la Nation ſe trouve dans des circonſtances ſi dangéreuſes & ſi voiſines de ſa ruine entiere, que des palliatifs ne feroient qu'augmenter une maladie de conſomption, qu'on n'auroit pas dû tarder ſi long-temps à guérir.

ARREST

DU CONSEIL D'ETAT DU ROI ;

Qui ordonne l'exécution des Réglemens y énoncés, concernant les Etoffes de ſoie, & mê-

lées de ſoie & d'or & d'argent, les Draps; Etoffes de laine, de poil & fil, & mêlées de laine, de ſoie, poil, fil, coton & autres matieres: En conſéquence, que les ornemens d'Egliſe & les habillemens de toutes ſortes, ne pourront entrer dans le Royaume, que par les Bureaux déſignés par ces réglemens, & en payant les droits ſur le pied auquel ſont impoſées les Etoffes dont ils ſe trouveront compoſés.

Du 30 Novembre 1768.

Extrait des Regiſtres du Conſeil d'Etat.

LE Roi s'étant fait repréſenter, en ſon Conſeil, les anciennes & nouvelles Ordonnances de la Douane de Lyon, l'article 4 de l'Arrêt du 18 Mai 1720, & celui du 27 Mars 1731, portant défenſe de faire entrer dans le Royaume les étoffes de ſoie, & mêlées de ſoie & d'or & d'argent, de fabrique étrangere, autrement que par le Port de Marſeille & par le Pont de Beauvoiſin; les Arrêts des 30 Décembre 1704 & 18 Septembre 1763, qui ont reſteint, par les ſeuls Bureaux de Lille & Valenciennes, l'entrée des étoffes de ſoie dans la Flandre & le Haynault, en payant le droit impoſé par celui du 23 Novembre 1688; les Arrêts des 8 Novembre, 23 & 27 Décembre 1687, 17 Février 1688 & 3 Juillet 1692, portant réglement ſur les droits qui doivent être perçus à l'entrée du Royaume ſur les draps & étoffes de laine, de poil & fil, ou mêlées de laine, de ſoie, poil, fil, coton & autres matieres, & par leſquels il a été ordonné que leſdites étoffes ne pourront entrer que par les ſeuls Bureaux de Calais & Saint-Valery, tous autres ports, chemins & paſſages, même la ville de Sedan, étant déclarés voies obliques & prohibées. Et Sa Majeſté étant informée que l'objet qu'ont eu ces réglemens, d'éloigner les Manufactures étrangeres par les droits fixés & par la reſtriction d'entrée aux ſeuls Bureaux indiqués, ſe trouve éludé en partie par la facilité qu'on a eu d'admettre, par tous les Bureaux indiſtinctement, & en leur faiſant acquitter ſeulement les droits ordinaires des tarifs, tant les étoffes de ſoie, & celles mêlées de ſoie & d'or & d'argent, que les draps & étoffes de laine, de poil & fil, & mêlées de laine, de ſoie, poil, fil, coton & autres matieres, lorſqu'elles ſont employées en ornemens d'Egliſe & en habillemens de toutes ſortes: A quoi voulant pourvoir. Vu l'avis des Députés au Bureau du Commerce: Oui le rapport du ſieur Maynon d'Invau, Conſeiller d'Etat, & ordinaire au Conſeil Royal, Contrôleur Général des Finances. LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne que les anciennes & nouvelles Ordonnances de la Douane de Lyon, l'article 4 de l'Arrêt du 18 Mai 1720, celui du 27 Mars 1731, & ceux des 23 Novembre 1688, 30 Décembre 1704 & 18 Septembre 1763, concernant les étoffes de ſoie, & mêlées de ſoie & d'or & d'argent; enſemble ceux des 8 Novembre, 23 & 27 Déc. 1687, 17 Février 1688 & 3 Juillet 1692, concernant les draps & étoffes de laine, de poil & fil, & mêlées de laine, de ſoie, poil, fil, coton & autres matieres, ſeront exécutés ſelon leur forme & teneur: En conſéquence, & en les interprétant en tant que de beſoin, veut & entend Sa Majeſté, que les ornemens d'Egliſe & les habillemens de toutes ſortes, ne pourront entrer dans le Royaume que par les mêmes Bureaux, en payant les droits ſur le même pied auquel ſont impoſées les étoffes dont ils ſe trouveront compoſés: Et ſera le préſent Arrêt lû, publié & affiché par-tout où beſoin ſera. Fait au Conſeil d'Etat du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Verſailles le trente Novembre mil ſept cent ſoixante-huit.

Signé, PHELYPEAUX.

PRIX DE QUELQUES DENRÉES

A Dunkerque, du 10 au 20 Déc. 1768.

Bled blanc de Flandres, 30 ℔ *la raziere.*

Eau-de-vie de Bordeaux, de la Rochelle, de l'Iſle de Ré & d'Oleron, 36 ß *le pot.*

Sel gris de Seudres, 7 ℔ 10 ß *la raziere.*

Sucre blanc de S. Domingue, premiere qualité, de 30 à 40 ℔ *le quintal*; ſucre brut en ſorte de la même Colonie, de 25 à 30 ℔; café de la Martinique, de 20 à 21 ß *la livre*; café de S. Domingue, de 19 à 20 ß; indigo cuivré, de 5 ℔ 5 ß à 5 ℔ 10 ß.

COURS DES CHANGES

A

PARIS.	LYON. le 20 Déc.		BORDEAUX le 16 Déc.	
Point de Changes, à cauſe des Fêtes.	Amſterdam,	55 3 8	Amſt.	55 1/8
	Auguſte,	51 1/4	Lond.	31 15 16e
	Vienne,	51 1/4	Hamb.	26 1 16e.
	Londres,	32	Paris echu,	1/4 p 0/0 pe
	Livourne,	94 3/4	*Dito*, à 3 uſ.	
	Genes.	92 3/4	*du 19 Déc.*	
	Madrid.	74 1/8		
	Cadix,	74 1/8	Amſterd.	55 1/8 à 1/4
	Paris,	5 8e perte.	Lond.	32
	Marſeille,	2 1/4 p.	Hamb.	25 15 16e
	Dépôt p. R.	1 1/4	Paris ec.	1/8 p. 0/0 p.
	Piaſt.	48 18		

AVIS.

Les perſonnes curieuſes de faire acquiſition de différens vaſes de granit, ornés de leurs bronzes dorés d'or moulu, de cheminées de marbre à l'antique & à la moderne, ou de quelqu'autres ornemens en marbre, ſoit pour ſalle à manger ou autre, en trouveront de haſard chez un Marbrier, rue de Seine S. Bernard à Paris.

FINANCES.

CHARGES A VENDRE.

CHARGE de Procureur du Roi de la Juriſdiction des Traites de Nantes, vacante par la mort de M. Greſlan, Procureur du Roi Syndic de la Ville. Il n'eſt pas néceſſaire d'être gradué pour poſſéder cette Charge, dont les Titulaires, juſqu'au dernier, étoient Négocians; elle donne tous les priviléges & exemptions. On procurera à l'Acquéreur les livres qui y ont rapport, & les inſtructions néceſſaires, qui ſont les fruits d'une expérience de trente-cinq années. Il faut s'adreſſer à Nantes à M. *Hubelot*, Avocat, Iſle Feydeau, ou à Me *Coiquaud*, Greffier de ladite Juriſdiction, qui donneront tous les écairciſſemens néceſſaires.

CHARGE de Conſeiller du Roi au Siege de l'Amirauté de Nantes. Il faut s'adreſſer à Me *le Ray*, Procureur, haute grande rue; ou à Me *Lambert*, Notaire, rue S. Nicolas, à Nantes.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Proc. pr. J. 1769.
Gaultier,	8e.	t. l.	4
Deſchapelles,	13e.	t. l.	4
Boutet de M.	17e.	S.	4
Rouſſeau,	26e.	P.	5
Radix,	33e.	M.	4
D'Eaubonne,	37e.	P.	4
De la Bretaiche,	40e.	t. l.	4
Lenoir,	45e.	M.	7
De Lauge,	48e.	R.	5
De la Rue fils,	50e.	M.	7
Radix, de Chev.	53e.	L.	4